



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 mars 2015
(OR. en)

6552/15

CO EUR-PREP 11
POLGEN 28
ENV 81
ENER 44
MI 111
RECH 34
COMPET 62
IND 25
ECOFIN 134
SOC 103
EDUC 41
TELECOM 53
JAI 110
EMPL 51
SAN 73

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Conseil

Objet: Semestre européen 2015
- Rapport de synthèse sur les contributions du Conseil

Les délégations trouveront ci-joint le rapport de synthèse établi par la présidence sur les débats qui ont eu lieu au sein des différentes formations du Conseil et sur les principaux messages politiques adressés par celles-ci concernant le Semestre européen 2015.

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA PRÉSIDENTE

Introduction

Le présent rapport résume les résultats des travaux menés au sein du Conseil concernant l'examen annuel de la croissance 2015 réalisé par la Commission, ainsi que les conclusions du Conseil en la matière. Il s'appuie également sur l'ensemble des rapports par pays présenté par la Commission le 26 février 2015 en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations par pays au niveau national.

Le premier examen annuel de la croissance présenté par la Commission Juncker le 28 novembre 2014 s'est traduit par l'ébauche d'un nouveau programme pour l'emploi et la croissance reposant sur trois piliers qui se renforcent mutuellement: l'investissement, les réformes structurelles et la responsabilité budgétaire. Le Conseil salue l'examen annuel de la croissance 2015 réalisé par la Commission et souscrit dans une large mesure à l'analyse qu'elle fait de la situation économique et des défis à relever à cet égard dans l'UE .

L'examen annuel de la croissance est étroitement lié à des initiatives politiques clés telles que le plan d'investissement pour l'Europe, l'Union de l'énergie et les futures stratégies pour le marché unique numérique, d'une part, et le marché intérieur des biens et des services, d'autre part. Les liens avec une politique des transports tournée vers l'avenir prévoyant le développement d'une infrastructure durable et un marché unique efficace ont également été mis en exergue. Aussi ces processus politiques plus larges ont-ils été abordés dans le cadre des débats, ce qui a permis aux différentes formations du Conseil de faire connaître leurs points de vue et leurs réflexions.

Le Conseil fait progresser le plan d'investissement pour l'Europe avec beaucoup de diligence. Le 10 mars 2015, réuni en formation "Affaires économiques et financières" (ECOFIN), il a adopté une orientation générale sur la proposition relative à un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), qui vise à mobiliser sur trois ans au moins 315 milliards d'euros supplémentaires d'investissements publics et privés. Les débats menés au sein des différentes formations du Conseil mettent en lumière le potentiel du FEIS et confirment par ailleurs la nécessité de mettre en œuvre en parallèle les autres volets du plan d'investissement. En particulier, il y a lieu d'améliorer encore le climat d'investissement et l'environnement général des entreprises en réduisant la charge que fait peser la réglementation, tout en garantissant une sécurité juridique suffisante. Des synergies doivent être assurées entre le FEIS, d'autres programmes de l'UE comme Horizon 2020 et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), les fonds structurels et les financements nationaux. Il faut s'efforcer en particulier de faciliter l'accès des PME au financement, y compris au capital risque, et d'aider les jeunes entreprises européennes lors de la phase critique de croissance.

En ce qui concerne les réformes structurelles, même si des progrès ont été réalisés, il y a lieu d'accélérer le rythme des réformes. D'une manière générale, la Commission estime que près de la moitié des recommandations par pays adoptées par le Conseil en juillet 2014 ont été mises en œuvre de façon limitée ou ne l'ont pas été. La situation est légèrement meilleure dans la zone euro, où 60 % des recommandations ont été mises en œuvre, du moins en partie. Néanmoins, il est clair que davantage d'efforts s'imposent sur plusieurs fronts, notamment dans les pays où la pression des marchés est moindre. Ce sont notamment les réformes des marchés des produits et des services et la modernisation des administrations publiques qui suscitent le plus de préoccupations. La persistance de taux de chômage élevés, en particulier pour le chômage de longue durée et le chômage des jeunes, confirme une nouvelle fois la nécessité de consentir plus d'efforts sur les marchés du travail. Les efforts devraient notamment porter sur la fixation des salaires, l'adéquation entre l'enseignement et les besoins du marché du travail, la capacité des services publics de l'emploi et la segmentation du marché du travail.

Il est essentiel de moderniser davantage les systèmes de pension et d'améliorer l'efficacité des soins de santé et des soins de longue durée, également dans le contexte de l'assainissement budgétaire.

Enfin, l'Europe dans son ensemble devrait poursuivre ses efforts sur la voie d'une responsabilité budgétaire propice à la croissance. Chaque État membre devrait prendre des mesures appropriées tenant compte de la marge budgétaire dont il dispose. Des progrès supplémentaires s'imposent en ce qui concerne la coordination des politiques budgétaires dans la zone euro. D'une manière générale, il convient d'accorder plus d'attention à l'efficacité et à la qualité des finances publiques ainsi qu'à leur compatibilité avec la croissance. Il y a lieu de mettre pleinement en œuvre les recommandations concernant la réduction de la pression fiscale sur le travail et le maintien des dépenses dans des domaines propices à la croissance comme la recherche et l'investissement.

Les discussions du Conseil relatives à l'examen annuel de la croissance ont mis en lumière les possibilités qu'offre l'économie numérique pour le programme de l'UE pour la croissance et l'emploi. L'Europe a besoin d'une mutation numérique pour retrouver son statut d'acteur de premier plan dans l'économie numérique mondiale. La numérisation devrait s'appliquer à toutes les politiques, depuis la politique industrielle jusqu'à la politique environnementale. Le déploiement de réseaux à haut débit, la résorption du déficit de compétences numériques, le renforcement de la confiance des consommateurs et l'amélioration de la cybersécurité figurent parmi les préalables fondamentaux d'une économie numérique et nécessitent une action résolue au niveau de l'UE et des États membres. Il faut d'urgence mettre en place un marché unique numérique qui libère le commerce électronique transnational de toute restriction et qui le stimule davantage. Il demeure nécessaire de soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine du numérique, ainsi que l'informatique en nuage et l'exploitation des mégadonnées ("big data"). L'Europe doit soutenir ses jeunes entreprises actives dans le domaine du numérique mais aussi contribuer plus largement à la numérisation de ses entreprises. Le Conseil attend avec intérêt que la Commission présente une stratégie globale et ambitieuse pour le marché unique numérique.

Le Semestre européen 2015 sera le premier à concrétiser le modèle rationalisé proposé dans l'examen annuel de la croissance 2015. Le Conseil se félicite de cette rationalisation. Une analyse unique par pays pour chaque État membre, présentée beaucoup plus tôt que par le passé (le 26 février), devrait renforcer l'adhésion et faciliter l'examen par les pairs. Cela devrait faciliter par ailleurs l'examen des recommandations par pays au sein du Conseil et permettre une plus grande implication des acteurs concernés au niveau national.

Au niveau européen, la présidence a procédé à un échange de vues consacré au Semestre européen avec le Parlement européen. Le 11 mars 2015, le Parlement adoptera trois résolutions sur le sujet, à savoir sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2015, sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2015 et sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du Semestre européen 2015. Le dialogue interparlementaire sur le Semestre européen organisé par le Parlement européen les 3 et 4 février 2015 a également contribué à la réflexion (doc. 6195/15).

Affaires économiques et financières

Le Conseil "Affaires économiques et financières" (ECOFIN) a débattu de l'examen annuel de la croissance lors de sa session du 9 décembre 2014. Les changements qu'il est envisagé d'apporter au Semestre européen ont aussi été abordés lors de cette session dans le contexte de l'échange de vues sur la stratégie Europe 2020 et sa mise en œuvre dans le cadre du Semestre européen, qui s'est tenu sur la base de l'avis commun du Comité économique et financier (CEF) et du Comité de politique économique (CPE) (doc. 16228/14). Le Conseil ECOFIN a ensuite adopté, lors de sa session du 17 février 2015, des conclusions du Conseil relatives à l'examen annuel de la croissance et au rapport sur le mécanisme d'alerte (doc. 5957/1/15 REV 1). La Commission a présenté les analyses par pays intégrées lors de la session du Conseil ECOFIN du 10 mars 2015.

Le Conseil ECOFIN a approuvé les grands domaines d'action prioritaires présentés par la Commission dans l'examen annuel de la croissance, sur lesquels les efforts des États membres et de l'UE devraient être axés en 2015, à savoir stimuler l'investissement, renouveler l'engagement en faveur de la mise en œuvre des réformes structurelles et faire preuve de responsabilité budgétaire.

Le Conseil ECOFIN a aussi accueilli favorablement les suggestions de la Commission visant à rationaliser et à renforcer le Semestre européen.

En ce qui concerne l'investissement, le Conseil convient, dans ses conclusions, qu'il est urgent de stimuler l'investissement afin de renforcer la reprise économique et le potentiel de croissance de l'UE, et il accueille avec satisfaction le plan d'investissement pour l'Europe présenté parallèlement à l'examen annuel de la croissance. Le Conseil ECOFIN souligne que les initiatives prises dans le cadre du plan d'investissement devraient être complétées par des mesures qui améliorent l'environnement des entreprises et rendent les investissements plus attractifs.

Le 10 mars 2015, le Conseil ECOFIN a adopté une orientation générale sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013 (doc. 6831/15), l'objectif étant de mobiliser sur trois ans au moins 315 milliards d'euros supplémentaires d'investissements publics et privés. Le fait qu'un accord soit intervenu rapidement sur cette orientation générale montre que les États membres soutiennent résolument cette initiative et qu'ils sont parfaitement conscients de la nécessité de réaliser sans tarder de nouveaux investissements pour l'Europe. Pour tirer pleinement parti des avantages qui offre le FEIS, l'orientation générale insiste sur une structure de gouvernance transparente et dépolitisée et fixe des critères clairs pour la sélection des projets. Il s'agit de la compatibilité avec les politiques de l'Union, de la viabilité, de la complémentarité et de la participation des investisseurs privés. L'orientation générale du Conseil prévoit également un rôle important pour les banques de développement nationales et les plateformes d'investissement, qui joueront le rôle de catalyseurs des projets d'investissements. La BEI jouera un rôle essentiel pour garantir que la nouvelle plateforme de conseil en investissement fournira une assistance technique efficace pour soutenir l'élaboration de projets dans l'ensemble de l'Union.

En ce qui concerne la mise en œuvre des réformes structurelles, le Conseil déclare, dans ses conclusions, être conscient qu'il est capital de mettre en œuvre de manière ambitieuse les réformes structurelles sur les marchés des produits, des services et du travail si l'on veut accroître la productivité, rétablir la compétitivité et améliorer l'environnement des entreprises, et favoriser ainsi les investissements productifs privés, l'emploi et la croissance. Il note que le marché unique européen reste le vecteur de croissance le plus puissant à l'échelle de l'UE et que l'achèvement du marché unique des biens et des services est une priorité. Le Conseil ECOFIN a dit être conscient des efforts accomplis par les États membres pour mettre en œuvre des réformes structurelles, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'accomplir dans tous les États membres des efforts de réforme supplémentaires, qui soient à la mesure des rigidités et des vulnérabilités qui subsistent.

En ce qui concerne la responsabilité budgétaire, le Conseil a salué les progrès considérables qui ont été réalisés en matière d'assainissement budgétaire et a reconnu que, parallèlement, les niveaux de l'endettement public dans la plupart des États membres demeurent élevés et qu'il reste nécessaire de les placer sur une trajectoire descendante. Il souligne dans ses conclusions qu'il est essentiel que tous les États membres poursuivent la stratégie d'assainissement budgétaire différencié propice à la croissance définie d'un commun accord afin d'assurer la viabilité des finances publiques. Il insiste pour que tous les États membres mettent en œuvre leurs politiques budgétaires conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du pacte de stabilité et de croissance, de manière à permettre aux stabilisateurs automatiques de fonctionner sur la base de la trajectoire d'ajustement structurel arrêtée, tout en veillant à la viabilité à long terme des finances publiques.

Enfin, en ce qui concerne les changements visant à rationaliser et renforcer le Semestre européen, le Conseil ECOFIN a accueilli favorablement les suggestions de la Commission. Il constate dans ses conclusions que la publication d'une évaluation économique unique complète par État membre plus tôt dans le processus permet une plus grande transparence et un retour d'information au sujet de l'analyse de la Commission et permet de disposer de plus de temps pour examiner les orientations de l'UE et en débattre, ce qui devrait encore renforcer l'adhésion et le processus de surveillance multilatérale. Il souligne qu'il est important d'assurer, tout au long de l'année, un suivi des résultats et de la mise en œuvre des politiques, y compris des recommandations par pays.

Emploi, affaires sociales et santé

Dans le cadre du Semestre européen 2015, le Conseil EPSCO a tenu, lors de ses sessions du 11 décembre 2014 et du 9 mars 2015, des débats d'orientation approfondis sur les actions prioritaires dans les domaines de l'emploi et des politiques sociales. Dans ce contexte, il a adopté le rapport conjoint sur l'emploi pour 2015 (doc. 7006/15) et des conclusions du Conseil tenant compte de l'examen annuel de la croissance (doc. 7007/15), qui contiennent des orientations politiques pour les politiques sociales et de l'emploi en 2015. En outre, il a approuvé les messages clés du rapport annuel du CPS sur la situation sociale dans l'UE (doc. 6194/15).

Malgré la légère évolution positive des paramètres économiques dans la plupart des États membres, les taux de chômage élevés continuent de constituer défi de taille pour l'UE. Une approche intégrée tenant compte de façon cohérente des questions sociales et liées à l'emploi est une condition préalable au succès de toute stratégie de lutte contre le chômage.

D'une façon générale, les ministres ont salué l'approche reposant sur trois piliers adoptée, dans l'examen annuel de la croissance, pour faire face aux défis actuels. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur les aspects sociaux de cette approche.

Pour faire face aux défis urgents, les marchés du travail doivent devenir plus inclusifs et améliorer leur fonctionnement. L'accent a été mis en particulier sur l'insertion des groupes vulnérables, qui ont besoin d'une aide ciblée. Une attention accrue doit être accordée au rôle des femmes sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble. Pour parvenir à l'égalité entre les sexes, l'écart salarial doit être réduit et les besoins des femmes doivent être mieux pris en compte.

Le chômage de longue durée est devenu un problème majeur qui nécessite une attention urgente et des mesures spécifiques. Le chômage des jeunes continue de figurer au premier rang des priorités politiques. La mise en place des programmes de garantie pour la jeunesse sera bientôt renforcée grâce à la nouvelle proposition relative à l'augmentation du préfinancement de l'initiative pour l'emploi des jeunes. L'allongement de la vie professionnelle pose de nouveaux défis aux travailleurs âgés, pour lesquels des dispositions particulières doivent être prises en sus de la promotion des programmes d'apprentissage tout au long de la vie.

Dans le cadre du Semestre européen, l'apprentissage et la surveillance mutuels se sont révélés être des outils particulièrement utiles auxquels il faudrait continuer de recourir. Ils permettent notamment aux États membres d'apprendre les uns des autres et contribuent donc à l'amélioration des politiques.

L'économie numérique et les nouvelles technologies offrent de nouvelles possibilités qu'il convient de saisir. Les investissements dans les personnes et les compétences doivent être ciblés en vue de préparer les travailleurs à faire face à un environnement économique plus dynamique. Les compétences doivent être constamment adaptées à l'évolution de la situation économique et de l'emploi. Les formes précaires de travail doivent céder la place à des emplois de qualité. L'efficacité et l'efficience des systèmes de protection sociale doivent être améliorées.

Les ministres ont accueilli favorablement les modifications apportées au Semestre européen, notamment en ce qui concerne le calendrier des rapports par pays, qui permet désormais d'intensifier le dialogue, les discussions et les consultations avec les acteurs concernés au niveau national. Le rôle que jouent et la contribution qu'apportent le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale dans le cadre du Semestre européen ont été soulignés. En outre, le rôle et l'importance des partenaires sociaux ont également été mis en évidence, notamment en ce qui concerne leur participation au Semestre européen et à l'apprentissage mutuel. D'une manière plus générale, leur apport est décisif sous l'angle de facteurs qui sont importants pour la mise en place de marchés du travail plus inclusifs et fonctionnant bien ainsi que pour la réalisation des objectifs en matière de politique sociale. Il a également été fait état des avantages que le nouveau plan d'investissement pourrait apporter sur le plan de l'emploi et en matière sociale.

Compétitivité

Le Conseil "Compétitivité" a tenu des débats d'orientation dans le cadre du Semestre européen et sur la base de l'examen annuel de la croissance 2015: sur le marché intérieur et la compétitivité industrielle, le 2 mars, et sur la recherche, le 3 mars 2015. Lors des débats, les ministres ont également examiné le plan d'investissement pour l'Europe et en particulier les moyens de créer un environnement plus favorable à l'investissement en Europe.

Marché intérieur

Les ministres ont reconnu le besoin urgent de renforcer davantage, d'approfondir et, à terme, d'achever le marché unique. Tout en insistant sur la nécessité de maintenir l'effort sur les mesures politiques horizontales, les ministres se sont également déclarés favorables à une approche pragmatique axée sur les secteurs et susceptible d'accélérer l'intégration du marché unique. Parmi les secteurs présentant le plus fort potentiel de croissance, les ministres ont cité l'économie numérique, l'énergie, les transports, les télécommunications et les services (y compris la vente de détail, les services aux entreprises et la construction). Les réformes nationales restent au premier rang des priorités des États membres et les ministres ont également cité des exemples ou des réformes en cours visant en particulier à supprimer les obstacles existants et à améliorer l'environnement des entreprises et de l'investissement. Dans ce contexte, les ministres ont souligné qu'il est essentiel d'améliorer l'accès des entreprises, en particulier les PME, aux marchés publics et de faciliter la libre circulation des personnes en mettant rapidement en œuvre la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Les ministres ont insisté sur l'importance que revêt une gouvernance efficace du marché unique, soulignant notamment qu'il importe de mettre en œuvre et appliquer les règles existantes de la meilleure façon possible. Ils ont mis en exergue la nécessité d'améliorer et de simplifier la législation dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs en tenant dûment compte des principes d'une meilleure réglementation, en particulier du programme REFIT. Les ministres ont par ailleurs insisté sur la nécessité de respecter pleinement la transparence, la subsidiarité et la proportionnalité, de réduire les charges administratives et de préparer toutes les initiatives en se fondant sur des analyses d'impact solides.

Il a été largement souligné qu'il est également important de recenser les obstacles et les freins aux échanges transfrontières si l'on veut améliorer la compétitivité internationale de l'UE. Un grand nombre de ministres ont insisté sur la nécessité de libérer tout le potentiel du secteur des services en mettant pleinement en œuvre la directive "services" et en révisant les règles de notification, ainsi que sur la nécessité de faire un meilleur usage des instruments du marché unique, y compris en privilégiant une combinaison équilibrée entre la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation. Tous les ministres ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt le train de mesures sur le marché unique numérique prévu pour mai 2015 et la stratégie pour le marché intérieur des biens et des services prévue pour l'automne 2015, et ils ont demandé à la Commission de faire preuve d'ambition dans ces prochaines initiatives.

Industrie

Les aspects de la politique industrielle ont été examinés dans le cadre de la future stratégie relative au marché unique numérique. Tous les États membres ont en commun le souci fondamental de voir les éléments de politique industrielle pleinement intégrés dans la stratégie. Une UE compétitive implique une UE numérique et elle doit s'appuyer sur des entreprises innovantes, grandes et petites, capables de saisir les possibilités numériques pour créer des emplois et de la croissance. Les micro-entreprises ne devraient pas être oubliées, et tout particulièrement les jeunes entreprises innovantes.

Les ministres ont recensé les actions et les mesures qui pourraient offrir les meilleures possibilités d'atteindre ce but. Plusieurs ministres ont souligné la nécessité de faciliter l'accès au financement, y compris au capital-risque à l'échelle de l'UE, et en particulier au profit des PME, ainsi que la nécessité, dans ce contexte, de modifier des mentalités qui n'incitent guère à la prise de risques. Il faut faciliter l'accès au capital-risque pour les entreprises matures mais aussi aux fonds d'amorçage et de pré-amorçage pour les PME, et répondre aux besoins de développement. La suppression des obstacles réglementaires a également été jugée essentielle, que ce soit au sein des États membres ou entre ceux-ci. Cela créerait un véritable marché unique pour les entreprises actives dans le domaine du numérique qui permettrait en particulier aux jeunes entreprises de petite taille de se développer plus rapidement et d'aider l'UE à faire face à la concurrence mondiale. La nécessité d'appliquer le principe du guichet unique pour les PME dans toute l'UE a été mise en évidence dans ce contexte.

De nombreux ministres ont souligné que la suppression de tous les obstacles au commerce électronique transfrontière passe notamment par l'interopérabilité entre systèmes et produits à l'échelle de l'UE grâce à la mise en place de normes paneuropéennes. Des cadres interopérables pourraient aussi présenter des avantages, comme le montrent les exemples de signature électronique unifiée, d'étiquetage électronique unifié, etc. Parmi les autres obstacles mentionnés, à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs, figure la protection des données, domaine dans lequel les règles et réglementations nationales doivent rattraper le retard par rapport au commerce électronique mondial, tout en créant un cadre cohérent et stable pour les flux de données et en garantissant la mise en œuvre correcte des dispositions de l'UE en matière de protection des données.

Certains ministres ont souligné que l'investissement (provenant entre autres des fonds européens existants) devrait aider les entreprises à franchir le cap de la numérisation. Pour plusieurs États membres, le plan d'investissement pour l'Europe a un rôle à jouer à cet égard.

De manière générale, les ministres ont souligné les préalables nécessaires pour que l'industrie européenne puisse pleinement exploiter les possibilités qu'offrent la numérisation et l'économie numérique pour la compétitivité industrielle. Ainsi, il faut déployer les réseaux à haut débit dans toute l'Europe, combler le déficit de compétences numériques à tous les niveaux d'éducation et de hiérarchie (citoyens, travailleurs et personnel d'encadrement) ainsi que susciter la confiance à la fois des consommateurs et des entreprises à l'égard de la cybersécurité, en particulier en ce qui concerne la propriété, l'utilisation et la disponibilité des données industrielles.

Recherche

Les ministres ont dans l'ensemble approuvé l'examen annuel de la croissance selon lequel il faut privilégier le financement de la recherche et de l'innovation (R&I), rendre les investissements intelligents et efficaces pour créer l'effet de levier nécessaire, conjointement aux investissements privés, et améliorer les conditions-cadres afin de transformer les investissements en actifs corporels. Par ailleurs, ils ont souligné qu'il fallait prévoir une législation appropriée, et notamment une réglementation sur les aides d'État qui soit propice à la croissance, réduire les lourdeurs administratives et bureaucratiques et garantir un enseignement et des compétences appropriés. Il faut absolument adopter une vision et une stratégie à long terme en matière d'investissement à la fois dans les États membres et au niveau de l'UE.

Plusieurs ministres ont souligné qu'il importait d'améliorer l'efficacité des programmes de recherche par la hiérarchisation des priorités et la spécialisation intelligente fondée sur l'évaluation. Nombreux sont ceux qui considèrent comme des réformes structurelles nécessaires la suppression des obstacles à la mobilité des chercheurs et le recours à des incitations fiscales.

En ce qui concerne la création d'un environnement favorable aux investissements publics comme privés, il faut assurer un investissement public stratégique en recherche-innovation pour mobiliser l'investissement privé. Plusieurs ministres ont également rappelé la nécessité de se concentrer sur l'excellence et la qualité de la recherche lorsque des investissements sont envisagés. Il a été jugé essentiel d'établir des synergies entre Horizon 2020 et le futur Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) ainsi qu'entre les fonds structurels et les financements nationaux. Par ailleurs, les ministres ont dans leur majorité souligné la nécessité de mieux intégrer les entreprises privées, en particulier les PME et les entreprises à moyenne capitalisation, dans les processus de R&I à tous les niveaux afin de permettre des investissements et le transfert de connaissances. Les avantages connexes tels que les incitations fiscales, les possibilités du numérique, le potentiel des mégadonnées et de la réutilisation des données, l'innovation ouverte et la science, ainsi que l'action proche du marché devraient être mis en évidence.

En ce qui concerne le plan d'investissement pour l'Europe, alors qu'ils ont été plusieurs à faire part de la préoccupation que leur inspire le transfert de fonds de Horizon 2020 vers le FEIS, les ministres ont souligné qu'il fallait que les critères de sélection du FEIS donnent la priorité aux projets les plus innovants et les plus compétitifs, en tenant compte également de leur impact socioéconomique à long terme, que les experts couvrent un large éventail de connaissances dans ces domaines et qu'il y ait un retour d'information sur les projets retenus. Plusieurs ministres ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les acteurs de la R&I, y compris les PME, aient accès au financement au travers du FEIS.

Transports

Le 13 mars 2015, le Conseil "Transports" a tenu un débat d'orientation sur le rôle que les transports peuvent jouer et la contribution qu'ils peuvent apporter pour libérer pleinement le potentiel de croissance de l'UE dans un environnement mondial où la concurrence ne cesse de se renforcer.

Les ministres ont constaté qu'il est essentiel de développer les infrastructures dans une perspective d'avenir et de façon prévisible pour renforcer la compétitivité européenne et créer un espace européen unique des transports qui soit efficace. La mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) vise à renforcer la cohésion territoriale et sociale de l'Europe ainsi qu'à consolider son marché intérieur. En ce qui concerne l'environnement réglementaire et sa mise en œuvre, les ministres ont souligné qu'il importe d'appliquer les principes de réglementation intelligente et de créer des conditions de concurrence équitables. Ils ont insisté sur le fait qu'un RTE-T efficace, fonctionnant correctement et durable constitue un facteur essentiel de compétitivité de l'UE à l'heure de la mondialisation.

Les ministres ont souligné qu'il faut exploiter pleinement les possibilités liées à l'innovation dans le domaine des transports, étant donné que celle-ci offre de nombreuses perspectives à l'économie européenne, non seulement au niveau des infrastructures, mais aussi dans des secteurs tels que la construction de véhicules électriques et autonomes et les services logistiques. Il faut en outre tirer tout le parti possible des synergies avec le secteur de l'énergie, en particulier dans le domaine des carburants de substitution, des télécommunications et de l'économie numérique, notamment pour ce qui est des services liés aux systèmes de transport intelligents.

On s'est accordé à reconnaître que dans la perspective du développement du RTE-T, la mise en œuvre des principaux projets transfrontaliers qui sont encore manquants, notamment concernant le transport ferroviaire et fluvial, représente un enjeu crucial. Ces projets sont souvent onéreux et leurs retombées socioéconomiques s'inscrivent dans le long terme, de sorte qu'ils sont peu attrayants pour les partenaires privés. En outre, les principaux bénéficiaires de ces projets ne sont pas les régions où ils se situent, mais les États membres et l'UE dans son ensemble.

Les ministres sont convenus que si l'Europe doit atteindre ses objectifs, il faut consentir des investissements considérables dans le secteur des transports. Le budget de l'UE pour la période 2014-2020 prévoit certains moyens sous la forme de subventions au titre des Fonds structurels et d'investissement européens et par l'intermédiaire du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, qui viennent en complément des fonds affectés par les États membres au RTE-T. Toutefois, ces enveloppes publiques ne représentent qu'une fraction des moyens nécessaires.

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques qu'il est proposé de créer pourrait offrir de nouvelles opportunités de financement pour les ambitions stratégiques dans le domaine des transports et pourrait mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de projets présentant une réelle valeur ajoutée européenne et un profil de risque supérieur à ceux habituellement financés par les banques publiques et privées ou les partenaires privés. Toutefois, il faut rechercher davantage de nouveaux mécanismes de financement, et ce également dans le cadre de partenariats public-privé.

En ce qui concerne le FEIS, plusieurs ministres ont souligné qu'il est essentiel d'assurer une sélection ouverte et transparente des projets et de définir des critères rigoureux pour obtenir la confiance des États membres et réussir la mise en œuvre du plan d'investissement, au profit des projets dans le secteur des transports.

Télécommunications

Lors de sa réunion du 27 novembre 2014, le Conseil TTE (Télécommunications) a débattu de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 (doc. 16175/14) en tenant compte de la publication de l'examen annuel de la croissance 2015. Dans le contexte du Semestre européen 2015, la présidence a invité les États membres à envoyer d'autres réponses écrites (doc. 6407/15).

Les États membres saluent le processus d'examen annuel de la croissance et, d'une manière générale, soutiennent la poursuite de la stratégie Europe 2020 et de la stratégie numérique pour l'Europe, l'une des initiatives phares lancées dans ce cadre. Dans la perspective de la stratégie pour un marché unique numérique, que la Commission présentera prochainement, les États membres préconisent de mettre davantage l'accent sur les mesures en faveur de la croissance et de l'emploi, une attention particulière étant accordée à la compétitivité.

Dans l'ensemble, les délégations se félicitent que la visibilité des politiques numériques soit améliorée, tant au niveau de l'UE qu'à l'échelle nationale. Parallèlement, elles attendent de la future stratégie qu'elle soit de nature plus globale et horizontale et qu'elle vise à induire une mutation numérique de l'Europe, ce qui permettrait à l'Union de retrouver un rôle de premier plan dans l'économie numérique et les secteurs technologiques clés.

Tout en reconnaissant que des progrès ont été accomplis sur de nombreuses questions liées à la politique numérique, comme l'a récemment montré le tableau de bord de la stratégie numérique, les délégations ont relevé plusieurs domaines dans lesquels, selon elles, de nouveaux efforts pourraient être consentis, qu'ils s'inscrivent dans le cadre des activités actuellement menées au titre de la stratégie numérique pour l'Europe, ou qu'ils aient vocation à être intégrés, en tant que domaines prioritaires, dans la stratégie pour un marché unique numérique. Il s'agirait:

- de promouvoir une législation propice à la mutation numérique du monde des entreprises européennes dans le cadre de la mise en place d'une économie numérique innovante. Il conviendrait, lors de la réalisation des analyses d'impact relatives à la nouvelle réglementation, de prendre en considération et de mettre en œuvre le principe du "numérique par défaut" en tant que principe politique horizontal;
- d'assurer l'accès et la connectivité et de favoriser le déploiement de réseaux à large bande et à haut débit, notamment grâce au plan d'investissement. Dans ce contexte, les délégations ont noté que les objectifs fixés dans la stratégie numérique pour l'Europe étaient insuffisants pour compléter le marché unique numérique;
- de prendre de nouvelles mesures pour compléter le marché unique numérique, notamment en facilitant et en stimulant le commerce électronique grâce à l'élimination des restrictions et des contraintes inutiles qui pèsent sur le commerce et les services en ligne transfrontières ainsi que des pratiques discriminatoires, par exemple le blocage géographique ("geo-blocking"). Les mesures concrètes à prendre comprennent des évaluations du cadre réglementaire des communications électroniques et du marché de l'audiovisuel, ainsi qu'une mise à jour du cadre régissant le droit d'auteur;
- de renforcer la confiance, la sécurité, la résilience et la fiabilité dans le secteur des services numériques et en particulier sur l'internet, pierre angulaire d'un usage accru des services numériques par les consommateurs, les entreprises et les administrations publiques. Des progrès devraient être accomplis dans les domaines de la protection des données, de la protection de la vie privée et de la sécurité de l'information;
- de prendre de nouvelles mesures de soutien pour dynamiser les secteurs de la recherche-innovation, de l'informatique en nuage et des mégadonnées. Il faut augmenter les investissements dans la recherche liée aux TIC et à l'innovation numérique en assurant une meilleure promotion des programmes de financement et du nouveau plan d'investissement;
- de renforcer la sécurité réglementaire, d'investir dans les infrastructures, en particulier dans les réseaux à haut débit et les services numériques, et de veiller au respect effectif et systématique de la réglementation au niveau tant européen que national, ainsi que de supprimer les charges réglementaires inutiles, afin d'attirer les investisseurs vers le numérique;
- de renforcer les compétences numériques, compte tenu des déficits en la matière tant chez les utilisateurs que chez les fournisseurs, en vue d'attirer les jeunes vers le secteur des TIC;
- de soutenir les jeunes entreprises et les PME, au regard notamment de la nécessité de réduire les obstacles administratifs, mais aussi en ce qui concerne l'accès au capital-risque;

- de se pencher sur les aspects fiscaux liés à la création du marché unique numérique;
- de réduire le fossé numérique entre États membres et au sein des États membres;
- de promouvoir une approche accordant une plus large place au numérique au sein des administrations publiques et la poursuite du développement de l'administration en ligne, de la passation de marchés publics en ligne et de l'accès électronique aux services publics, ce qui suppose des services transfrontières interopérables. Il convient de s'efforcer d'appliquer le principe selon lequel les informations ne sont recueillies qu'une fois auprès des citoyens;
- de renforcer les partenariats public-privé afin d'accélérer les progrès et d'améliorer l'accès au financement.

Énergie

Le 9 décembre 2014, le Conseil TTE (Énergie) a adopté des conclusions sur l'achèvement du marché intérieur de l'énergie (doc. 16037/14) et, le 5 mars 2015, il a consacré un débat d'orientation à l'infrastructure énergétique, à son évolution et aux priorités dans ce cadre.

Les délégations ont répété qu'il importait de mettre en place, de toute urgence, un marché intérieur européen de l'énergie pleinement fonctionnel et interconnecté afin de garantir un approvisionnement ininterrompu d'énergie dans toute l'Europe et de renforcer l'interconnectivité, de manière à mettre fin, dans le futur proche, à toute situation d'isolement des États membres vis-à-vis du réseau gazier et électrique européen. Il est essentiel de disposer d'un réseau énergétique européen interconnecté et synchronisé afin de garantir un approvisionnement abordable, sûr et durable. Un tel réseau permettrait en outre de créer davantage de possibilités pour l'Europe en termes d'investissements, de croissance et d'emploi. Il faut mobiliser d'urgence tous les efforts à tous les niveaux pour construire ces interconnexions adaptées et atteindre l'objectif commun consistant à mettre en place un marché intérieur européen de l'énergie totalement opérationnel et interconnecté.

À l'appui de cet objectif, les délégations ont souligné que les projets d'intérêt commun (PIC) devaient être réalisés de toute urgence afin de renforcer le marché intérieur de l'énergie. Elles ont en outre considéré que la priorité des priorités devrait aller, dans toute l'Union européenne, à l'adoption et à la mise en œuvre rapides de codes de réseau pour le gaz et l'électricité. Par ailleurs, la nécessité d'améliorer l'organisation du marché, notamment dans le secteur de l'électricité, a été soulignée.

Il a été noté que l'intégration régionale des marchés était un outil important en vue de la consolidation, à terme, d'un marché unique de l'énergie dans toute l'Union européenne. Aussi la coopération régionale doit-elle être renforcée afin de répondre aux priorités plus larges; elle constituerait un instrument important, grâce à la mise en œuvre coordonnée des PIC, pour atteindre l'objectif fixé par le Conseil européen de 10 % d'interconnexion électrique entre États membres pour 2020.

Compte tenu des investissements substantiels nécessaires jusqu'en 2020 pour construire les infrastructures indispensables afin d'assurer une interconnexion adéquate de tous les États membres de l'UE, il a été noté que la poursuite de l'amélioration du climat des investissements dans le secteur de l'énergie était un élément de la première importance. Les délégations ont souligné qu'il fallait accroître les investissements dans les infrastructures stratégiques et intelligentes, selon des modalités présentant un bon rapport coût-efficacité. Elles ont en outre rappelé l'urgente nécessité pour tous les États membres de mettre en œuvre et d'appliquer de façon effective et cohérente le troisième paquet "énergie", afin de créer un climat d'investissement sain et axé sur le marché dans toute l'Union européenne, sur la base d'un cadre juridique européen stable et prévisible.

Outre le règlement concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes adopté en 2013, ainsi que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), qui constitue un instrument réglementaire européen stable conçu pour recenser et mettre en œuvre en temps utile les PIC, il a également été fait état du plan d'investissement pour l'Europe proposé par la Commission et, notamment, de la création d'un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), qui vise à améliorer sensiblement l'accès aux financements à long terme pour les projets d'investissement européens. Cet instrument couvrirait les PIC ou d'autres projets en matière d'interconnexion tout en mettant en œuvre de façon accélérée et en complétant la structure actuelle de soutien aux PIC et autres projets. Le FEIS offre de nouvelles possibilités de financement commercial. À cet égard, les délégations ont souligné qu'il était de la plus haute importance de veiller à ce que toutes les ressources de l'UE, existantes et allouées, soient pleinement utilisées et d'améliorer l'environnement réglementaire pour les investissements.

Environnement

Le Conseil "Environnement" a procédé à un échange de vues sur l'écologisation du Semestre européen, sur la base d'une note d'information de la présidence contenant deux questions (doc. 6143/15). Les ministres ont réaffirmé que la politique environnementale, l'écologisation de l'économie et l'écologisation du Semestre européen peuvent contribuer dans une très large mesure à la réalisation des grands objectifs politiques consistant à stimuler la croissance et la création d'emplois.

Les ministres ont indiqué que l'heure est venue d'accomplir des progrès et de tirer pleinement parti des synergies entre les politiques environnementales et d'autres politiques en recourant à un ensemble d'instruments et d'initiatives, comme l'écologisation des systèmes fiscaux, un meilleur ciblage des investissements, la promotion de la recherche et du développement, et la prise en compte des besoins particuliers des PME.

Les ministres ont toutefois relevé que, dans l'examen annuel de la croissance 2015, il est peu question du rôle que les mesures environnementales, l'utilisation efficace des ressources ou l'économie verte jouent dans le contexte plus général du développement durable, ainsi que de la contribution qu'elles apportent à la stimulation de la croissance, de l'emploi et des investissements.

Le Conseil a invité la Commission à tenir compte des orientations et des messages clairs figurant dans ses conclusions du 28 octobre 2014 lors de la préparation de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, qui est attendu d'ici la fin de l'année, de manière à intégrer une forte dimension environnementale et à assurer une synergie pleine et entière entre la politique environnementale et d'autres politiques.

Le Conseil s'est réjoui des possibilités offertes par la future proposition de la Commission relative à un marché unique numérique et a pris note avec intérêt de la liste d'exemples établie par la présidence en ce qui concerne les synergies que les objectifs de l'économie circulaire et de la future stratégie relative au marché unique numérique peuvent induire dans le domaine de la croissance verte et de la création d'emplois. Les ministres ont insisté en particulier sur l'importance de certaines thématiques, à savoir les villes intelligentes (y compris les transports et l'éclairage intelligents), la gestion des déchets, l'aménagement de l'espace ainsi que l'accès à l'information environnementale et la diffusion de cette information.

Enfin, les ministres en ont profité pour se déclarer une nouvelle fois déçus par le fait que la Commission ait retiré son train de mesures sur les déchets, et ils ont invité celle-ci à présenter sans délai une nouvelle proposition, plus ambitieuse, sur l'économie circulaire, dont le champ d'application devrait être plus large et ne se limiterait pas aux déchets.